



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15/05/2023

Dossier complet le : 15/05/2023

N° d'enregistrement : F09323P0148

## 1 Intitulé du projet

Aménagement des berges de l'Huveaune – Création d'une voie verte – commune de Marseille

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Métropole

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

VASSAL

Martine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6c) 10 Potentiellement 44d) Potentiellement 47a)c) Potentiellement 36b)	Le projet est susceptible de concerner les rubriques de la nomenclature IOTA 2.1.5.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0, 3.2.2.0, 3.3.1.0.  Voir détails dans la Notice - Annexe 10

#### 3.1 Le projet a-t-il fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet a-t-il fait l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une voie verte le long des berges de l'Huveaune sur un linéaire d'environ 14 km sur le territoire de la commune de Marseille.

Ce linéaire s'intègre dans la Ligne 2 Est Huveaune « Les plages David- Dromel- Saint-Loup- La Pomme- La Valentine- La Barasse- la Penne-sur-Huveaune- Aubagne Gare " identifiée comme une ligne majeure du plan vélo métropolitain métropolitain 2019-2024 à réaliser prioritairement à horizons 2024.

Une étude d'avant-projet est en cours et sera amendée par le bilan de la concertation volontaire menée actuellement sur le territoire de Marseille.

Suivant les opportunités d'aménagement, cette voie verte empruntera sur le territoire de la commune de Marseille les berges de l'Huveaune ou le réseau routier existant. Par la même occasion, le projet comprend un travail de restauration du cours d'eau de l'Huveaune, de lutte contre les pollutions aquatiques et de prévention des inondations.

La poursuite de la ligne 2 depuis La Penne-sur-Huveaune jusqu'à Aubagne fait aujourd'hui l'objet d'une étude de niveau faisabilité uniquement, sans objectif de déclinaison opérationnelle déclaré à ce jour. Par ailleurs, la réalisation opérationnelle ne rentre pas dans les compétences métropolitaines sur ce secteur.

Voir détails dans la Notice - Annexe 10

#### 4.2 Objectifs du projet

Cet aménagement qui s'étend le long des berges du cours d'eau l'Huveaune a plusieurs objectifs à l'échelle métropolitaine :

- Promouvoir l'essor des modes actifs
- Développer l'attractivité du milieu
- Oeuvrer pour la résilience du territoire
- Valoriser le patrimoine (naturel, paysager, industriel et agricole)

Voir détails dans la Notice - Annexe 10

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'aménagement de la voie verte sera réalisé le long des rives de l'Huveaune quand cela est possible techniquement, suivant en partie des cheminements existants.

Les travaux comprennent du terrassement, des débroussaillages, voire des coupes d'arbres.

Par la même occasion, des travaux de restauration et de valorisation des berges et de la ripisylves seront réalisés.

Des franchissements du cours d'eau sont à l'étude : passerelle sur pilotis ou en encorbellement, aménagement d'un accès existant, création d'un ponton, ouvrages de franchissement du fleuve.

Les matériaux de revêtements de la voie verte seront perméables et bas carbone, constitués de granulats agglomérés via un liant naturel.

Les travaux en continuité d'aménagements cyclables sur voiries existantes consisteront en des aménagement de voirie.

Voir détails dans la Notice - Annexe 10

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A terme, en phase aménagée, la voie verte permettra la circulation sécurisée de cyclistes et piétons (modes doux) le long des berges de l'Huveaune ainsi que la revalorisation du cours d'eau.

L'éclairage sera fonctionnel et se limitera au confort d'usage. Le fonctionnement sera adapté à la biodiversité et l'autonomie énergétique est recherchée (énergie solaire ou bioluminescence par exemple).

La sécurisation de l'équipement est à l'étude (dispositifs pour limiter l'usage aux modes doux).

Une signalétique spécifique, identité propre à la voie verte, est en cours de conception. Cette signalétique et équipement permettra d'orienter, sensibiliser à l'environnement ou alerter.

Voir détails dans la Notice - Annexe 10

## 4.4 Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une autorisation environnementale unique au titre de Dossier Loi sur l'Eau embarquant la procédure de Déclaration d'Interêt Général (DIG).

D'autres procédures sont susceptibles d'être visées au titre du code de l'environnement :

- Autorisation de défrichement
- Autorisation de dérogation d'espèces protégées en cas d'impact résiduel sur les espèces

Par ailleurs d'autres procédures sont visées:

- Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire (code de l'expropriation pour utilité publique)
- Permis d'aménager (code de l'urbanisme)
- Saisine anticipée d'archéologie préventive (code du patrimoine)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur : environ 14km Emprise en largeur a proximité des berges : a minima 3 m pour la voie verte et 1,40 m pour les trottoirs Emprises sur voirie : 1,5m pour les pistes cyclables unidirectionnelles et 3 m pour les pistes cyclables bidirectionnelles	kilomètres mètres mètres mètres

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :       BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

##### Communes traversées :

Marseille

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Marseille Provence (CT1) : Emplacement réservé pour voirie, Autre emplacement réservé, EVP catégorie 1, UP3, UV1, UV2, UQP, UQI, UC2, UBT2, UEb1m, UEa2, EBC.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

[Empty text area for project description]

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de la zone - ZNIEFF Terre de type II - Massif des Calanques 13126100 (à environ 350 m) - ZNIEFF Terre de type II - Massif du Garlaban 13119100 (à environ 2,3 km)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 350 m de l'aval du Mont Carpiagne sur la commune de Marseille.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection du biotope la plus proche est à environ 2,1 km, il s'agit de la zone FR3800629 - Vallon de Toulouse
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie sur la commune de Marseille, commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du parc national Calanques FR3400010 : - à proximité immédiate de l'aire maritime adjacente - à environ 50 m de l'aire d'adhésion terrestre - à environ 200 m de la zone coeur terrestre

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : Mosquée de l'Arsenal des Galères ( ~300 m, Marseille), Ancien château Borély (~500 m, Marseille), Unité d'habitation Le Corbusier (~350 m, Marseille), Château de la Reynarde (~700 m, Marseille), Pyramide dite La Pennette (La Penne-sur-Huveaune).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La commune du projet est concernée par : - un PPR inondation Huveaune approuvé le 24 février 2017 - un PPR incendie de forêt approuvé par arrêté préfectoral le 22 mai 2018 - un PPR mouvements de terrain approuvé le 29 octobre 2002 - un PPR technologiques approuvé le 4 novembre 2013 prévisibles retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 juin 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité immédiate de 14 sites pollués ou potentiellement pollués BASOL identifiés sur le tracé, sur Marseille
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inventaires en cours: contacts pris avec l'ARS.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille Partie du Vieux Port de Marseille Colline de Saint Joseph à Marseille Allée du Château de Motespin et abords à Allauch

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Habitat : Calanques et Iles marseillaises - Cap Canaille et Massif du Grand Caunet FR9301602 (~330 m)/Chaîne de l'étoile -Massif du Garlaban FR9301603 (~2,3 km) Directive Oiseau : Iles Marseillaises FR9312007/Falaises de Vaufrèges FR9312018 (~3,3 km)/ Sainte Baume occidentale (~5km)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Calanques (Marseille)

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est envisagé de recharger en sédiment certaines sections du cours eau : réalisé, en berge, un tri (criblage) dans les fractions pour conserver les matériaux nobles (qui en aucun cas seront exportés). Pour les travaux de voirie, l'objectif est de tendre à l'équilibre dans la gestion des matériaux avec un respect du TN. Quelques terrassements seront ponctuellement réalisés et une valorisation des matériaux in situ sera privilégié.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les matériaux de revêtements de la voie verte seront peconstitués de granulats agglomérés via un liant naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Milieu naturel	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon la phase concernée, le projet est susceptible d'entraîner de la destruction ou dégradation des habitats naturels ou habitats d'espèces du fait des emprises projet, de la destruction et perturbation (sonore, visuelle ou vibrations) d'individus du fait du défrichement, terrassement, l'utilisation d'engins de chantier, de l'altération biochimique des milieux (risques d'effets par pollution des milieux lors des travaux), destruction d'habitat et perturbation d'individus du fait de l'entretien et de l'utilisation du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs espèces citées au sein des FSD des sites Natura 2000 sont présentes sur le site du projet : l'Ecaille chinée ( <i>Euplagia quadripunctaria</i> ), le Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> ), le Goéland leucophée ( <i>Larus michahellis</i> ), le Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ), le Grand cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> ). Néanmoins le projet ne devrait pas générer d'incidences significatives sur les populations de ces espèces à l'origine de la désignation des sites Natura 2000.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard du zonage du PLUi, le projet n'engendre pas de consommation d'espace en zonages naturels, agricoles, forestiers et maritimes. Des débroussaillages, voire des coupes d'arbres seront réalisés et intégrés dans les travaux de restauration et de valorisation des berges et de la ripisylves.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRT Arkema fixe un périmètre d'exposition aux risques et des zones d'interdiction en matière d'usage et de constructions. Ce périmètre définit le territoire susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux de type thermique, de suppression ou toxique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI fixe les zones d'aléas : l'Huveaune et ses berges sont majoritairement concernés par un classement en aléa fort.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre PPRT ARKEMA définit le territoire susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux de type thermique, de suppression ou toxique.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de sa construction, le projet sera de nature à générer des déplacements routiers (amené de matériels et de matériaux, fonctionnement du chantier). Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. Le projet en phase aménagée sera de nature à générer des déplacements doux (piétons, cyclistes, j ).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera des nuisances sonores liées aux fonctionnement et circulation des engins de chantiers. Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. Le projet en phase aménagée ne sera pas source de nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera des nuisances vibratoires liées aux fonctionnement et circulation des engins de chantiers. Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. Le projet en phase aménagée ne sera pas source d'émissions vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en phase travaux sera de nature à générer des émissions lumineuses notamment en début et en fin de journée en période hivernale. Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. En phase aménagée, un éclairage fonctionnel de la voie verte sera mis en place, limité au confort d'usage des modes doux et respectueux de l'environnement.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de sa construction, le projet sera de nature à générer des émissions atmosphériques du fait de la circulation et du fonctionnement des engins. Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. En phase aménagée, le projet ne sera pas de nature à générer des rejets.
Emmissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la phase travaux, le projet est susceptible d'engendrer la production de déchets toutes catégories propre aux fonctionnement d'un chantier d'aménagement de voirie : ils seront gérés de façon stricte, conformément à la réglementation. En phase aménagée, le projet ne sera pas de nature à générer des déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet recherche une intégration dans son environnement sans altérer le patrimoine, l'architecture, l'archéologie et le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de voie verte a pour ambition de valoriser le patrimoine naturel, paysager, industriel et agricole des secteurs traversés par la création d'un nouveau cheminement mode doux. La voie verte traversera des secteurs très divers : zones urbaines, zones péri-urbaines, zones industrielles ou encore naturelles. L'aménagement cherchera à intégrer la voie verte à son environnement tout en conservant une identité propre au projet.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Voir détails dans la Notice - Annexe 10

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 bis Description des principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Néant

### 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet comprend un travail de restauration du cours d'eau de l'Huveaune, de lutte contre les pollutions aquatiques et de prévention des inondations.

En phase de définition du projet : Mesures de restauration du cours d'eau et utilisation de cheminements existants ou zones déjà artificialisées, Préservation des tronçons de ripisylve préservés, Restauration de tronçons de ripisylve dégradés, Evitement / éloignement de la voie verte des gîtes de chiroptères connus.

En phase travaux : Préservation des stations de flore remarquable, Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, Eclairage adapté à la biodiversité, Adaptation du calendrier des travaux en fonction des espèces présentes, Adaptation du calendrier vis-à-vis du risque inondation, Assistance environnementale en phase travaux, Limitation des vitesses de circulation des engins, Dispositif MES / barrage anti-pollution, Mouvement de matériaux et de terre nécessaires le plus limité possible, Zones de stockage placés à l'écart des zones concernées par le PPRI.

En phase aménagée : Eclairage adapté à la biodiversité, Pose de gîtes artificiels pour la petite faune, Création d'ilot de quiétude pour la faune.

Voir détails dans la Notice - Annexe 10

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir détails dans la Notice - Annexe 10

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8- Compilation des sensibilités environnementales sur le secteur	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9- Cartes des enjeux GEMAPI et écologiques	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10- Notice accompagnant la demande de cas-par-cas	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11- Zonage PLUi au regard des séquences du tracé à l'étude	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12- Diagnostic Faune Flore	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

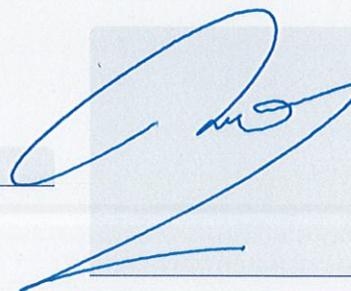
Nom VASSAL

Prénom Martine

Qualité du signataire Présidente

À Marseille

Fait le 15/05/2023



Signature du (des) demandeur(s)

